

## **LA BOULE AREDIENNE**

Siège : BOULODROME

Rue du Colonel du Garreau de la Méchenie

87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

**Objet :**

## **PROCES-VERBAL d'ASSEMBLEE GENERALE**

Le vingt six octobre de l'an deux mille vingt cinq, à 10 heures, les membres de l'Association LA BOULE AREDIENNE se sont réunis en Assemblée Générale à la salle des Barbarédiens de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Philippe TICHADOU en qualité de Président et par M. Jacques ASSELIN en qualité de Secrétaire. Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de trente huit membres présents ou représentés. Plus de 58 % des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés, le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport moral du Président,
- Rapport d'activité du Secrétaire,
- Rapport financier du Trésorier,
- Election des membres du Conseil d'Administration,
- Prix des licences,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée tous les documents nécessaires au vote des différents points.

Il est alors donné lecture par le Président et le Trésorier des différents rapports. Un débat s'ouvre entre les participants à cette Assemblée Générale et un échange d'idées s'instaure. Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour :

**Première résolution : Election du Président de séance** - L'Assemblée Générale, après en avoir délibérée, décide de désigner, en qualité de Président de séance : Monsieur Jean-Claude PECOUT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Deuxième résolution : Désignation des scrutateurs** - L'Assemblée Générale, après en avoir délibérée, décide de désigner, en qualité de scrutateurs Monsieur Jean-Jacques ARNOUX et Monsieur Eric CUBERTAFON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Troisième résolution : Election du Secrétaire de séance** - L'Assemblée Générale, après en avoir délibérée, décide de désigner, en qualité de Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic MORAND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Quatrième résolution. : Rapport moral du Président** - L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par le Président au cours de la séance et approuve celui-ci. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Cinquième résolution : Rapport d'activité de l'association** - L'Assemblée Générale prend acte du rapport d'activité de l'association fait par le Secrétaire au cours de la séance et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Sixième résolution : Rapport financier du Trésorier** - L'Assemblée Générale prend acte du rapport financier fait par le Trésorier au cours de la séance (vérification des comptes et répartition des recettes et des dépenses) et approuve celui-ci. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Septième résolution : Prix des licences** - L'Assemblée Générale, après en avoir délibérée, décide de fixer le prix des licences à 45 € pour l'UFOLEP, et à 60 € pour la FFPJP.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Huitième résolution : Quitus aux administrateurs** - L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves au Conseil d'Administration pour toutes les actions de gestion accomplies depuis la dernière Assemblée Générale du 26 octobre 2024. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Neuvième résolution : Election des membres du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 17 membres.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de 15 membres.

Conformément à leur volonté, Jean-François BORDES et Bruno ZACCARINI, ont souhaité démissionner.

Ce sont donc 15 Membres, qui seront chargés, lors d'une prochaine réunion, de procéder à l'élection du Conseil d'Administration pour l'année 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Le 7 novembre 2025 à 18 h 30, tous les Membres ont été convoqués pour l'élection du Bureau.

Les Personnes qui se sont proposées pour assurer les différentes fonctions au sein du Conseil d'Administration ont été élues par vote à bulletins secrets.

Le Conseil d'Administration comptera donc désormais 15 Membres.

**Présidents d'honneur :** Monsieur Daniel BOISSERIE,  
Madame Monique PLAZZI,  
Monsieur Frédéric DUBOIS

**Président :** Monsieur Philippe TICHADOU

**Vice Président :** Monsieur Jean-Claude PECOUT

**Trésorier :** Monsieur Jean-Jacques ARNOUX

**Trésorier Adjoint :** Monsieur Jean-Pierre BUGEAUD

**Secrétaire :** Monsieur Jacques ASSELIN

**Secrétaire Adjoint :** Monsieur Loïc TICHADOU

**Membres :** MM. Marie AUDY, Patrick AUDY, Suleyman COTTAZ,

Eric CUBERTAFON, Frédéric DUBOIS, Bernard DUPUY,

Jean-Michel MALARDEAU, Patrice MONTASTIER, Ludovic MORAND,

**Commissaires aux Comptes :** MM. Raphaël DUPUY, Jean-Jacques JEUNE

**Dixième résolution - Changement de statut.**

Pas de changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Onzième résolution – Questions diverses :** Pas de questions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 h 30. En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 octobre 2025, signé par le Président et le Secrétaire.

*A Saint-Yrieix-la-Perche le 17 décembre 2025.*

*Le Président : Philippe TICHADOU*

*Le Secrétaire : Jacques ASSELIN*